

## AGENDA SOCIAL

A l'issue de la rencontre des responsables de la Négociation Collective de l'ensemble des organisations patronales et syndicales qui s'est tenue au MEDEF le 10 janvier dernier, les partenaires sociaux sont convenus d'un cycle pluriannuel de délibérations et de négociations en vue d'aboutir à des mesures effectives concernant toutes les catégories de salariés.

A cet effet, ils ont arrêté le programme ci-après :

### **Au premier semestre 2011**

Ouverture prioritaire d'une négociation sur l'emploi des jeunes en vue de convenir rapidement de mesures concrètes (logement, transport, restauration, orientation, stages...) destinées à faciliter leur accès au marché du travail en mobilisant, notamment, les moyens paritaires existants. Dans ce cadre, il sera également tenu compte de la nécessité d'intensifier la solidarité inter générationnelle (tutorat...).

Renégociation de la convention nationale d'assurance chômage qui arrive à expiration le 31 mars 2011.

Finalisation des négociations sur les régimes de retraites complémentaires et sur l'APEC.

Poursuite des discussions sur la modernisation du dialogue social et sur la modernisation du paritarisme.

Ouverture d'une négociation sur le bilan d'étape professionnel.

Dans le cadre de la délibération économique en cours, engagement d'une réflexion sur le financement de la protection sociale.

### **Au deuxième semestre 2011**

Bilan-évaluation de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail (notamment les articles 10 et 14) pouvant déboucher sur une nouvelle délibération sur l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels.

Ouverture d'une délibération sur la qualité de vie au travail abordant notamment les questions de conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, les conditions de travail et l'égalité homme/femme.

Bilan de l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005, des accords de branche et des accords d'entreprise sur l'emploi des seniors en vue d'évaluer leurs effets concrets.

\* \*  
\*

Compte tenu de l'ampleur du programme retenu, les partenaires sociaux ont décidé de garder la disponibilité d'une journée par semaine pour le dialogue social.

Ils mettront en place un comité de suivi qui réunira tous les 4 mois les responsables de la négociation collective de chacune des organisations.